

la maison pendant les cinq premières semaines, les ouvriers ont dû payer le chauffage, et même une partie de la nourriture. Les chefs de la manufacture fournissaient le lard, le pain, et le thé; voilà tout. Toutes ces familles qui ne devaient rien dépenser pendant ce temps de travail gratuit, se sont donc vues obligées de dépenser beaucoup, et de s'endetter par conséquent. Alors nos malheureux compatriotes sont devenus de vrais prisonniers, gardés à vue le jour et la nuit.

30. Après les cinq premières semaines les enfants devaient gagner un écu par jour, et les autres personnes une piastre. Voyons comment ils ont été payés après quinze jours d'un travail extrêmement pénible.

Plusieurs enfants n'ont rien reçu du tout. D'autres ont reçu trente sous, un écu, une piastre, une piastre et demi : salaire dérisoire pour quinze jours. Ces pauvres enfants ont été maltraités d'une manière horrible. Le chef d'atelier, homme brutal, en a saisi un couple à la gorge, dans ses accès de colère, et on fut obligé de les lui arracher des bras, car il leur eût donné la mort.

La plupart des enfants ne gagnant rien et étant ainsi traités ont cessé de travailler à la manufacture.

Les autres personnes ont gagné plus que les enfants, mais on a retranché sur leurs gages de manière qu'elles ne gagnent à peu près que la nourriture. Tous les pères de familles s'endettent. Les habits, les souliers s'usent, et ils ne peuvent les renouveler.

Ceux qui avaient de l'argent ont quitté leur prison, et sont allés chercher de l'emploi ailleurs; c'est le très-petit nombre. Quelques familles, ne se sentant plus la force de porter le joug qu'on leur impose, ont descendu leurs effets par les fenêtres, et ont profité des ténèbres de la nuit pour s'enfuir.

Il reste encore une vingtaine de familles dans l'esclavage; elles sont endettées et surveillées de jour et de nuit; elles n'ont presque aucun espoir de pouvoir jamais revoir le sol libre de leur patrie.

40. L'embaucheur avait promis que cette brigade d'ouvriers ne serait composée que d'honnêtes gens; et cependant nous savons de la manière la plus certaine qu'on n'a pas respecté cette condition que les autres. Que le lecteur juge de la douleur des bonnes mères canadiennes, qui se voient, avec leurs enfants, dans une atmosphère de scandale et de désordre.

50. Il n'y a pas d'écoles catholiques, pas de couvents où les canadiens puissent faire instruire leurs enfants. Les pauvres ouvriers ont été bien trop naïfs de croire qu'ils auraient des frères canadiens français; il n'y en a pas un seul dans tout l'Etat du New-Jersey.

60. Nos prisonniers ont donné des prix exorbitants pour la nourriture et les articles de ménage; les œufs coûtent deux schelings la douzaine, les pommes de terre deux piastres le minot, la farine dix piastres le quart, etc.

70. Il ne devait pas y avoir de boissons enivrantes pour les employés de cette manufacture. O dérision! en face même de cette maison où sont entassées les familles canadiennes, il y a une taverne extrêmement mal tenue, où les ouvriers peuvent aller boire tant qu'ils voudront. Il n'y a pas de surveillance sur ce point. Ajoutons que chaque famille, quelque nombreuse qu'elle soit, n'a pour tout logement que deux chambres étroites et qu'elle paye pour cela un loyer de deux piastres par mois.

Canadiens-Français, voilà comment on est traité sur la terre étrangère. Tous sont partis, cependant, avec la conviction qu'ils allaient sûrement trouver la fortune et le bonheur.

O compatriotes, ne croyez donc jamais à la parole des embaucheurs qui travaillent ici à la solde des américains. Plus leurs paroles son mielleuses, plus vous devez conclure qu'il sont payés cher, pour vous livrer à la rapacité des spéculateurs américains. Nous avons cru devoir donner ces détails sur le sort de nos compatriotes exilés à Jersey-City; puissent ces renseignements éloigner d'un si grand malheur des familles vertueuses, mais trop confiantes dans les paroles d'étrangers sans foi et sans entrailles.

Les mères canadiennes-françaises doivent comprendre qu'elles sont heureuses sous notre ciel, et que les privations qu'elles endurent sont réellement peu de chose, comparées aux angoisses que nous venons de raconter.

— M. l'écrivain du *Jean-Baptiste*, publié à Northampton, Mass., Etats-Unis, tout en publiant l'extrait d'une circulaire de M. Michaud, que nos lecteurs ont eu occasion de lire dans le numéro de la *Gazette des Campagnes*, en date du 21 avril dernier, fait les remarques suivantes :

“ Il y a toujours des embaucheurs ou plutôt des marchands d'hommes qui parcourent les campagnes du Canada. Plusieurs journaux, en dénonçant leur œuvre lâche et honteuse, les ont encore voués aux gémonies cette semaine. Que ne fait-on plutôt une loi très-sévère contre ces sans-cœur? Il en fut question dernièrement; je ne sais ce que nos législateurs attendent pour voter cette loi.

“ Il est vrai qu'ils n'attondraient toujours pas les autres qui exercent à peu près le même métier aux Etats-Unis; sous prétexte de défendre l'honneur attaqué de leurs compatriotes; ces rusés compères trouvent moyen de travailler contre le repatriement et en faveur de l'émigration, tout en jurant par leurs grands dieux qu'ils pleurent avec la Province de Québec la perte de ses enfants.”

CAUSERIE AGRICOLE

L'INDUSTRIE FROMAGÈRE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Depuis quelques années, dans le district de Montréal et celui de St-Hyacinthe, aussi dans quelques paroisses du district des Trois-Rivières, il s'est fait un mouvement considérable en faveur de l'établissement de fromageries. Le succès obtenu dans ces différentes localités s'est fait connaître, et de là plusieurs paroisses du comté de Beauce sont entrées résolument dans cette nouvelle exploitation. Une société de fromagers s'est établie à St-Hyacinthe et elle a contribué largement à l'établissement du grand nombre de fromageries que nous comptons dans la Province de Québec. En dernière instance, le Gouvernement a bien voulu contribuer à ce mouvement, en établissant plusieurs fromageries et beurreries dans lesquelles on initiara plusieurs jeunes gens à la fabrication de ces deux produits dont les demandes sur nos marchés étrangers sont considérables et promettent d'augmenter davantage.

Il importe donc d'apporter à ce nouveau genre d'industrie, dans notre Province, la plus sérieuse attention.

Nous félicitons M. L.-M. Blondin, de St-François-du-Lac, et qui a une grande pratique dans la fabrication du fromage, d'avoir fait un travail sur cette importante industrie, qu'il vient de communiquer au *Messenger de Nicolet*.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant ce travail sous le titre “ L'industrie fromagère dans la Province de Québec,” que vient de publier notre confrère de Nicolet :

En voilà une qui fait son chemin vite et dru!

De toutes parts on parle de fromageries. A Sorel, les boutiques suffisent à peine aux commandes de bouilloires, pompes et autres accessoires. Et dans un mois, toutes nos voies publiques suffiront à peine au transport de tout ce matériel, et des presses, moules, bacs, boîtes, lavoirs, etc., etc.

Chaque paroisse va avoir sa fromagerie; quelques-unes auront l'avantage d'en posséder deux. Il y en aura de plus privilégiées encore: trois, quatre et même cinq fromageries y fonctionneront. Et ce coup de vent industriel menace de ne s'arrêter qu'au bout de la dernière paroisse d'en bas du fleuve,